

PROCÈS VERBAL

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton ajournée et tenue le mardi, 12 août 2013 à 10 h 30 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le Maire, monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : monsieur Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

Sont absent, les conseillers, messieurs, Robert Leclerc, Claude Larocque et André Bernier.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 10 h 30 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

231-08-2012

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE l'ordre du jour adopté à la séance du 9 juillet dernier soit maintenu et que les points reportés soient traités, de laisser le point « varia » ouvert à tout sujet d'intérêt public, qu'une période de questions soit prévue et d'ajouter les items suivants :

- 10.11 **Demande de l'organisme «Omnibus Région d'Acton»;**
- 10.12 **Paiement à la firme «Consumaj Experts-Conseils inc.» concernant la surveillance des travaux de réfection de l'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;**
- 10.13 **Comptes à payer.**

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.3 Adoption de la politique familiale incluant le programme Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la politique familiale incluant le programme Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la politique familiale plus de 48 heures avant la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de renforcer le partenariat avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire créer un milieu de vie où les familles pourront s'épanouir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager les familles à devenir partenaire dans des actions concrètes orientées vers leur mieux-être ;

CONSIDÉRANT que la Politique familiale inspirera et coordonnera à tous les niveaux les interventions et les réalisations municipales qui auront un impact direct ou indirect sur les familles de notre territoire;

232-08-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil municipal adopte la Politique familiale incluant le programme Municipalité amie des aînés d'Upton tel que déposée;

QUE la municipalité d'Upton s'engage à assurer un suivi, à faire une évaluation de façon annuelle de la politique et à procéder aux investissements jugés nécessaires pour l'amélioration de la vie familiale sur le territoire d'Upton;

QUE la municipalité d'Upton autorise le maire, monsieur Yves Croteau et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer ladite politique et tous documents relatifs à celle-ci ainsi qu'à promouvoir sa diffusion à la population.

10. DIVERS

10.11 Demande de l'organisme «Omnibus Région d'Acton»

CONSIDÉRANT LA demande de l'organisme «Omnibus Région d'Acton» afin d'approuver la tarification en vigueur en date du 1^{er} septembre 2013;

233-08-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la nouvelle tarification exigée aux usagers soit :

Clientèle	Local (sur territoire de la MRC)	Extérieur de la MRC (Granby, St-Hyacinthe et Drummondville)	Carte de 10 passages locaux	Carte de 20 passages locaux	Carte de 40 passages locaux
* Enfants 0-5 ans	Gratuit en tout temps (l'accompagnateur obligatoire paie son passage)				
* Enfants 6-11 ans	1,50 \$	3,50 \$	12,50 \$	25,00 \$	40,00 \$
Adultes	3,50 \$	10,00 \$	32,50 \$	65,00 \$	110,00 \$
Tarification sociale	1,50 \$	Tarification sociale disponible uniquement chez nos partenaires.			

* Les enfants de 0 à 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps. Les adultes paient leur passage

* Les enfants de 6 à 11 ans qui voyagent seuls doivent être raccompagnés au véhicule au moment du départ et recueillis au moment de l'arrivée, par un adulte. En aucun cas, le chauffeur n'est autorisé à laisser un enfant monter ou descendre du véhicule sans supervision. Des renseignements personnels en cas d'urgence seront demandés aux parents.

10.12 Paiement à la firme «Consumaj Experts-Conseils inc.» concernant la surveillance des travaux de réfection de l'aqueduc de la rue des Érables et d'une partie de la route 116

CONSIDÉRANT la facture de la firme «Consumaj Experts-Conseils inc.» datée du 29 mai 2013 au montant de 11 497,50 \$ plus taxes, représentant les honoraires professionnels attribuables à la surveillance des travaux de la rue des Érables et d'une partie de la route 116;

CONSIDÉRANT QU'il reste une somme de 2 874,37 \$ à verser;

234-08-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de finalisé le paiement de la facture de la firme «Consumaj Experts-Conseils inc.» au montant de 2 874,37 \$ représentant les honoraires professionnels attribuables à la surveillance des travaux de la rue des Érables et d'une partie de la route 116.

10.13 Comptes à payer

235-08-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois de juillet 2013 au montant de 54 646,26\$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée aux membres du conseil.

236-08-2013

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 10h55.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.